

Dép. 54
« S.A.F.E. »

PRESENTATION DE L'ACTION

Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation

Le Service d'accompagnement familial et éducatif -S.A.F.E.- , est un dispositif d'accueil de jour, implanté sur deux sites : Maxéville (en 1997) et Essey-Lès-Nancy (en 1998) en Meurthe-et-Moselle.

Service gérant l'action gérant l'action

Association JCLT
102-C rue Amelot
75011 Paris

Personne à contacter

Madame Andrée FREDERIC
Directrice
S.A.F.E.
Tour Panoramique
25^{ème} étage
54320 MAXEVILLE
Tél. : 03.83.95.41.30
Email : safe.nancy@jclt.org
andree.frederic@groupe-sos.org

Chemin de Mouzimpré
Bâtiment Corail
54270 ESSEY-LES-NANCY

Echelle de l'action (géographique, nombre d'utilisateurs concernés)

Chaque dispositif accueille 20 enfants de 6 à 13 ans. Ces services se veulent des structures de proximité mais la question des distances et des moyens de transport complexifie l'accueil.

Cadre juridique

Le service, comprenant deux unités, bénéficie d'une habilitation aide sociale à l'enfance. Les enfants sont accueillis dans le cadre d'une mesure d'accueil de jour reconnue par la réforme du 5 mars 2007 (L.221-4-2 CASF) dans le cadre de la protection sociale ou judiciaire (art .375-3-4).

Financement

Le prix de journée SAFE est de 107 €/jour/enfant en 2014.

ELABORATION DU PROJET

Critères ayant motivé le projet

Suite aux réflexions et orientations dans le cadre du schéma départemental de 1996, un appel à projet est lancé en 1997 par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle en vue de la mise en place d'un accueil de jour, prestation spécifique se distinguant des autres prestations déjà proposées en Protection de l'enfance (AED/AEMO et placement).

S'agissant d'un dispositif d'alternative au placement, la commande publique insiste sur la mise en place d'une prestation de service individualisée centrée sur l'enfant, mais associant également étroitement les parents dans l'objectif de la restauration et du soutien de la fonction parentale.

Personne(s) à l'initiative du projet

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et la Direction de la Solidarité et de l'action sociale sont à l'initiative de ce projet.

Références à un projet du même type :

Service créé à titre innovant et expérimental en 1997. La loi de 2007 réformant la protection de l'enfance a permis de réglementer la prestation dans le CASF (art L 221-1-1 et L 222-4-2) et dans le code civil (art 275-3.)

Références théoriques

Le projet ne se réfère pas à une théorie unique. L'exercice de métiers s'appuie sur plusieurs champs de connaissance, de savoir et de recherche.

Public visé

Le dispositif s'adresse à des enfants de 6 à 13 ans et à leurs familles, enfants présentant :

- des difficultés relationnelles familiales et sociales,
- des difficultés d'intégration, d'adaptation psycho – sociales notamment scolaire
- des relations conflictuelles au sein de la famille et dans l'environnement

Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants

Les locaux du service sont loués dans des quartiers HLM, des appartements sur un étage pour une unité, dans l'autre d'appartements sur deux étages.

Une équipe pluridisciplinaire de 17,22 ETP a été recrutée.

Objectifs du projet

Les objectifs du SAFE sont :

- accueillir les enfants et favoriser leurs développements en lien étroit avec les parents
- évaluer les problématiques individuelles et familiales et travailler à leur résolution,
- permettre la mise à jour des conflits familiaux, leur expression et viser leur dépassement,
- soutenir et/ou remotiver l'enfant dans sa scolarité,
- soutien à l'exercice de la fonction parentale à partir des potentialités
- rendre acteur l'enfant et ses parents dans le changement nécessaire à leur situation respective (place de chacun)

Date de début du projet

L'appel à projets a été lancé en 1996.

Date de démarrage de l'action

Les premiers accueils ont eu lieu en 1997.

GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE

1996 : Lancement de l'appel à projets par le Conseil général

1997 : ouverture du SAFE de Maxéville, premiers accueils en novembre 1997, ouverture du SAFE à Essey-lès-Nancy, en novembre 1998.

Octobre 2002 : Démarche participative d'autoévaluation,

Septembre 2005 : Réécriture du projet de service.

Evaluation interne en 2011 et externe en 2013 et réécriture du projet de service.

DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR

Description de l'action effective

Dans les 15 premiers jours, suite à la mise en place de la mesure, un D.I.P.C est rédigé. Ce dernier va permettre l'élaboration du projet personnalisé.

L'accueil de jour s'appuie sur différents supports :

- des temps partagés et collectifs avec l'enfant, avec les parents, ou enfant/parents,
- des entretiens individuels : éducatifs (enfant, parent, enfant/parent), psychologiques à visée thérapeutique, de médiation familiale (entre parent ou enfants/parents),
- des séjours éducatifs pendant les vacances (enfants ou familles),
- des relations partenariales.

Des groupes de parole avec les parents sont organisés. Un conseil d'enfant se réunit sur chaque antenne, une fois par trimestre.

La participation des parents au fonctionnement du service est active (réunions collectives, enquête de satisfaction...)

La durée des prises en charge est d'environ 24 mois.

Professionnels participant à l'action (et autres services)

L'équipe de SAFE est constituée de 17, 22 ETP (éducateurs, psychologue, médiatrice familiale , assistante sociale...)

Place et fonction du référent ASE

Les responsables des accueils de jour et la direction de l'ASE ont convenu de l'importance de la désignation d'un travailleur social référent de l'ASE.

Implication des professionnels

La pluridisciplinarité de l'accompagnement repose sur un postulat qui fait que chaque professionnel accepte de transformer ses pratiques.

Temps et modalités de régulation en équipe

Par semaine est organisée sur chaque structure, une réunion de l'équipe éducative, de l'équipe pluridisciplinaire, une réunion de synthèse.

Modalités d'entrée en contact avec le public

Les orientations sont effectuées par les différents services du département, et principalement l'Education Nationale, le service social départemental, les services d'AED ou d'AEMO et le service de l'ASE (retour de placement). La protection judiciaire a tendance à augmenter actuellement.

Implication des usagers

L'accueil est modulé selon un cadre qui est déterminé avec les parents, les travailleurs sociaux du SAFE en tenant compte des propositions des autres partenaires.

Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers

Le SAFE est ouvert de 9h à 19h du lundi au samedi, 280 jours par an.

Modalités pour faire connaître le dispositif par son environnement

Le travail partenarial intensif (polyvalence de secteur, ASE, Magistrats, services d'AEMO, écoles, secteur pédo-psychiatrique) permet des orientations régulières, il n'est donc pas nécessaire d'élargir les modalités pour faire connaître le dispositif.

Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère

La prestation accueil de jour au SAFE est un dispositif qui se présente comme une alternative au placement qui, d'une part contribue au développement de l'enfant voir à sa protection en structurant l'accueil éducatif et d'autre part, par apports d'une aide l'exercice de la fonction parentale.

Réaménagement ou évolution du projet

La démarche d'amélioration continue conduit à une évaluation du projet de service. Un plan d'action annuel précise les objectifs, les moyens et les actions de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille en fonction de l'évolution des problématiques.

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)

L'adéquation du dispositif aux besoins relatifs des enfants, mais également à ceux des parents est nécessaire.

Le SAFE est conçu comme un outil de proximité alors qu'il couvre l'agglomération nancéenne.

ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION

L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?

Evaluation interne et externe réalisées.

Plan annuel qualité.

Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)

Le dispositif doit s'adapter aux problématiques rencontrées en renforçant le menant un partenariat et contribuant à la démarche territoriale menée par le conseil départemental.

Modalités d'analyse de la structure

Fiche effectuée le 20/04/2006 à partir de :

- analyse de documents : appel à projets, document de présentation du service d'accueil de jour,
- rencontre par deux membres de l'ONED de la Directrice du SAFE et du Directeur de l'Enfance du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Mises à jour : avril 2009, décembre 2015.